

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-1 du 5 janvier 1981

portant création d'une commission
d'enquête chargée de connaître la
situation qui prévaut entre le
Préfet de la Province de l'Atacora
et les Cadres de ladite Province.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin ;

VU le décret N°80-39 du 12 février 1980 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Il est créé une commission d'enquête chargée de
connaître la situation qui prévaut entre le Préfet de la Pro-
vince de l'Atacora et les Cadres de ladite Province.

ARTICLE 2 - La composition de la commission est la suivante :

- Président : Camarade GADO Girigissou, Commissaire Politique
de la Province de l'Atacora,

- Membres : - Camarades - AMLON Léandre

- SAMBO MAMA Soulé.

ARTICLE 3 - Les conclusions des travaux de la commission
devront être déposées au Chef de l'Etat dans un délai de
15 jours.

.../...

ARTICLE 4 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 5 janvier 1981

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 SGG 4 Président et Membres 4.-